Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 060-216003434-20261007-D92_2026-DE

LAMORLAYE
LA VILLE PARC AUX PORTES DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'OISE
Arrondissement de SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	**29**	**29**
Quorum = 15 Nombre de présents = 27 Nombre de pouvoirs = 2 Nombre de votants = 29		

N°92

Date de convocation
30 septembre 2026

Séance du 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six .....
Le sept octobre .....
à vingt heures .....le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MOULA N. – Maire

PRESENTS : M. MOULA N., Mme CARON V., M. GURDALA J-N., Mme CHANI Y., M. MARCHAL J-M., Mme PALANIAYE D., M. RESSIAN F., Mme KLOECKNER C., M. BARBIER J-M., Mme PENING B., M. CLAYE G., Mme COIGNOUX C., M. LEGUÉ P., Mme TESSIER N., Mme MARCEILLE K-L, Mme VERBRUGGHE V., M. ROUX M., Mme WILLI F., Mme SUBERVILLE A., M. PAJKIC N., M. JOUANNE A., M. BEN GHOUZI P-Y., Mme ERNAULT-GAUZENTES E., M. KADDOURI A., Mme COQUILLARD V., M. ZIMELIOVITCH O., Mme LE GOUEZ A.

ABSENTS REPRESENTÉS :
M. FACQ J-M. par M. MARCHAL J-M.
Mme CUNNINGTON D. par Mme CHANI Y.

ABSENTS : ---

Secrétaire de séance : Mme CARON V.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

OBJET : Ouverture d'un compte Système National d'Enregistrement (SNE) pour les demandes de logement social

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment les dispositions relatives au Système National d'Enregistrement (SNE) des demandes de logement social,

CONSIDERANT la présentation faite lors de la Commission « Ressources, Moyens Généraux et Services à la Population » en date du 18 septembre 2026,

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 060-216003434-20261007-D92_2026-DE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) mène un projet d'acquisition de dix logements locatifs sociaux financés en Prêt Locatif Social (PLS), nécessitant la consultation et le suivi des demandes de logement social.

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) a informé la commune de la possibilité de devenir guichet enregistreur ce qui nécessite l'ouverture d'un compte au Système National d'Enregistrement.

Ce compte SNE permettra au CCAS, dans les conditions prévues par la réglementation, de :

- consulter les demandes de logement social,
- assurer les missions qui lui seront confiées dans le cadre de ce dispositif.

Seule la commune peut demander l'ouverture d'un compte SNE même si le CCAS en sera l'utilisateur. C'est pourquoi il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Madame Valérie CARON, rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la demande d'ouverture d'un compte au Système National d'Enregistrement (SNE) des demandes de logement social,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'État, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires auprès de la DDETS, de l'Union Régionale pour l'Habitat (URH) et de tout organisme compétent pour permettre l'ouverture et l'utilisation du compte SNE.

LE REGISTRE DÛMENT SIGNÉ,
POUR COPIE CONFORME.

La secrétaire de séance

Valérie CARON

DÉPARTEMENT DE L'OISE
VILLE DE LAMORLAYE

Le Maire

Nicolas MOULA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)